

# CLERMONT COMMUNAUTÉ

## CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2016

AFFICHÉ LE : / /  
RETIRÉ LE : / /

### COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES (Article L.5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales) Le texte intégral des délibérations est consultable :

Auprès du service Affaires juridiques et Instances le PARVIS - 64/66 avenue de l'Union Soviétique (6<sup>ème</sup> étage)  
sur le site Internet : [www.clermontcommunaute.net](http://www.clermontcommunaute.net)

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### - Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 Septembre 2016

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 Septembre 2016.

#### - Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil de la Communauté

DECISION : Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président sur délégation,

à savoir :

- Le 02 juin 2016 : décision de défendre la collectivité devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, contre un référé pré contractuel formé par une entreprise non retenue contre la procédure du marché de travaux de plâtrerie peinture revêtements de sols pour les bâtiments de Clermont Communauté.
- Le 09 juin 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand afin d'intenter un référé instruction pour défendre Clermont Communauté dans le cadre des dysfonctionnements de la piscine de Lempdes et notamment les problèmes de températures. Décision de nommer le Cabinet d'avocat GUIMET AVOCATS, pour défendre Clermont Communauté.
- Le 09 juin 2016 : décision de prendre à bail un local situé 48 ter avenue de Royat à Chamalières, afin d'y installer un point relais pour la médiathèque Amélie Murat, fermée pour travaux. Le bail a une durée de 14 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 août 2017, pour un loyer mensuel de 1800 euros HT.
- Le 10 juin 2016 : décision de défendre la collectivité devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, contre le recours déposé par Madame SCHIOCHET-PONCELET, agent titulaire de Clermont Communauté. Ce recours tend à l'annulation de l'arrêté du 15 octobre 2015, la plaçant en congés maladie ordinaire à compter du 19 avril 2015.
- Le 23 juin 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, afin d'intenter un recours en référé expulsion de gens du voyage stationnés illégalement sur une voirie fermée à la circulation publique dans la zone d'activité de Gerzat Sud.
- Le 06 juillet 2016 : décision de défendre la collectivité devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, contre un recours en décharge de paiement de plusieurs sociétés et d'un particulier de la TEOM payées pour les années 2013 et/ou 2014.
- Le 08 juillet 2016 : décision de mise à disposition du Stade Gabriel Montpied à la SASP Clermont Foot, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, redevance forfaitaire annuelle de 45 000 euros et 1% du prix des billets vendus lors des matchs de championnat.
- Le 18 juillet 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand, afin d'intenter un recours contre un groupe de personnes, en vue de leur expulsion de l'ancien hôtel-restaurant « Le Braisé » situé la parcelle CI 178, propriété de Clermont Communauté, sis rue Jules Vernes à Clermont-Ferrand, dans la zone d'activités du Brezet.
- Le 28 juillet 2016 : décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, contre un recours en référé mesures utiles afin de demander l'expulsion de gens du voyages occupant illégalement une partie du stade Gabriel Montpied.
- Le 1<sup>er</sup> août 2016 : décision de se constituer partie civile devant la Cour d'Appel de Riom, pour demander réparation du préjudice causé par un usager qui, le 13 avril 2015, après que les gardiens lui aient refusé l'accès de la Déchetterie des Gravanches pour déposer ses plaques d'amiante, les a tout de même déposées, avant de prendre la fuite.
- Le 1<sup>er</sup> août 2016 : décision de négocier un protocole transactionnel avec l'entreprise GRUAU LE MANS pour trouver une solution amiable au litige l'opposant à Clermont Communauté suite à la non-conformité du bibliobus lors de sa livraison.
- Le 1<sup>er</sup> août 2016 : décision d'ester en justice devant la Cour d'Appel Administrative de Lyon et de missionner le cabinet d'avocats Sartorio-Lonqueue-Sagalovitch pour assurer la défense de Clermont communauté contre le recours en appel de la SAS Pim Participation contre le jugement du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand n°1501693-1502344 en date du 12 mai 2016. Le tribunal administratif avait rejeté le recours de la société PIM

PARTICIPATIONS qui demandait l'annulation de 9 titres exécutoires émis par Clermont Communauté correspondant à des rappels de loyers d'un bail emphytéotique sur un bien situé ZAC des Sauzes à Aubière.

- Le 05 septembre 2016 : décision de négocier un protocole transactionnel avec le gérant du commerce « le Grand Schlem » afin de l'indemniser du préjudice subi lors des travaux d'assainissement communautaire de l'avenue Joseph Claussat à Chamalières sur la période du 21 septembre 2015 au 29 janvier 2016.

- Le 02 septembre 2016 : décision de défendre la collectivité devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand contre le recours de la société M&C Bâtiment contre le marché C16-048 de plâtrerie peinture et revêtements de sols pour les bâtiments de Clermont Communauté. Désignation du cabinet d'avocats SARTORIO & Associés pour défendre la collectivité conformément au marché C16-008.

**COMMISSION FINANCES - BUDGET - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - MARCHÉS PUBLICS - PATRIMOINE BÂTI - FONCIER - RESSOURCES HUMAINES**

**- Décision modificative n°2 - Budget Principal**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de décision modificative n°2 du budget principal.

**- Décisions modificatives - Budgets annexes autres**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver les propositions de décisions modificatives des budgets annexes.

**- Décision modificative n°1 - Budget annexe Régie autonome d'Assainissement**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Régie Autonome d'Assainissement

**- Budget primitif 2016 - Écoquartier Champratel - Lot d'activités**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de procéder à l'examen des documents budgétaires qui comportent des prévisions de crédits réels et des écritures de stocks
- d'approuver le budget primitif 2016 du budget annexe Lot d'activités – Quartier Champratel

**- Création du service commun "Direction du Développement Durable et Énergie"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser la création du service commun « Direction Développement Durable et Énergie »,
- d'autoriser les transferts des personnels de la Ville de Clermont-Ferrand à la communauté après adaptation du tableau des effectifs.

**- Création du service commun "Direction de l'espace public et de la proximité"**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser la création d'un service commun « direction de l'espace public et de la proximité » et sa mise en place effective au 1er janvier 2017,
- d'autoriser le transfert des personnels des Communes qui optent pour une gestion intégrée à ce service à la Communauté Urbaine après adaptation du tableau des effectifs.

**- Création d'un service commun en charge de l'action foncière**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser la création du service commun en charge de l'action foncière et sa mise en place effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser le transfert des personnels de la Ville de Clermont-Ferrand à la Communauté Urbaine après adaptation du tableau des effectifs.

**- Actualisation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouvelles durées d'amortissement des subventions d'équipement applicable à compter de 2016.

**- Admission en non valeur de créances éteintes 2016**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les montants des admissions en non valeur ainsi que ceux des créances éteintes pour 2016.

**- Rupture anticipée de la convention de partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand et la communauté d'agglomération sur le partage du réseau informatique**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre fin par anticipation à la convention de partenariat « réseau informatique » entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté.

**- Mise en commun de la Commission Permanente d'Indemnisation Amiable de la ville de Clermont-Ferrand avec Clermont Communauté**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en commun de la Commission Permanente d'Indemnisation Amiable de la Ville de Clermont-Ferrand avec Clermont Communauté ;
- d'approuver le règlement intérieur de la dite Commission ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

**- Indemnisation des préjudices d'exploitation subis par le commerce "Le Grand Schlem" dans le cadre des travaux Communautaires d'Assainissement de l'avenue Joseph Claussat à Chamalières**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser la somme de six mille deux cent quatre vingt euros (6 280 €) au gérant du commerce « Le Grand Schlem », sis 7 avenue Joseph Claussat à Chamalières, à titre d'indemnité définitive pour le préjudice anormal et spécial subi lors des travaux d'assainissement communautaires sur la dite avenue entre le 21 septembre 2015 et le 29 janvier 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout document relatif à son exécution.

**- Opérations "Accessibilité" 2016 - Appel au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Président a sollicité les subventions auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Local

**- Renouvellement du bail de l'Agence d'urbanisme - Le Belvédère**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler le bail consenti à l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2025 et prévoyant un loyer annuel de 53 000 euros net et hors charge.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bail.

**- Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole - Participation financière de Clermont Communauté**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver une participation financière de Clermont Communauté de 120 000 € pour des travaux d'aménagement des locaux de l'agence d'urbanisme Clermont Métropole.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération de LOGIDOME - Opération 40 logements – Résidence Le Clos Four - Commune de CLERMONT FD**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par LOGIDOME pour l'opération : Acquisition en VEFA de 40 logements situés – Résidence du clos Four - à 63000 CLERMONT FD , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération de LOGIDOME - Opération 94 logements – Rue Clos Notre Dame et Gilles Durant - Commune de CLERMONT FD**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par LOGIDOME OPH pour l'opération : Réhabilitation thermique de 94 logements situés – Rue clos Notre Dame et Gilles Durant - à 63000 CLERMONT FD , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' AUVERGNE HABITAT - Opération 14 logements – Résidence Lucie Aubrac – Rue Gambetta - Commune d'AULNAT**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par AUVERGNE HABITAT pour l'opération : CONSTRUCTION de 14 logements situés Résidence Lucie AUBRAC, Rue Gambetta à 63510 AULNAT, (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' AUVERGNE HABITAT - Opération 8 logements – 6 Rue Beaupeyras - Commune de CLERMONT FD**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par AUVERGNE HABITAT pour l'opération : ACQUISITION – AMELIORATION de 8 logements situés 6 Rue Beaupeyras à 63000 CLERMONT FERRAND, (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' AUVERGNE HABITAT - Opération 100 logements – Résidence les Dores - Commune de COURNON**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par AUVERGNE HABITAT pour l'opération : Réhabilitation lourde et restructuration – 100 logements - Résidence les Dores à 63800 COURNON , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' AUVERGNE HABITAT - Opération 135 logements – 17-19 Rue Hauts de Chanturgue - Commune CLERMONT FD**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par AUVERGNE HABITAT pour l'opération : REHABILITATION de 135 logements situés 17- 19 Rue des hauts de Chanturgue à 63000 CLERMONT FERRAND, (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 2 logements – 22 Av de la Margeride - Commune d' AUBIERE**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : ACQUISITION – AMELIORATION de 2 logements situés 22 Avenue de la Margeride - à 63170 AUBIERE , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 3 logements – 109-111 Rue de la Cartoucherie - Commune de CLERMONT FD**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : ACQUISITION – AMELIORATION de 3 logements situés 109 – 111 Rue de la cartoucherie - à 63000 CLERMONT FD , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 14 logements – 50 Avenue d'Italie - Commune de CLERMONT FD**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : ACQUISITION – AMELIORATION de 14 logements situés 50 Avenue d'Italie - à 63000 CLERMONT FD , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 1 logement – 9 Rue de la Margeride - Commune de CLERMONT FD**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : ACQUISITION – AMELIORATION d'1 logement situé 9 Rue de la Margeride - à 63000 CLERMONT FD , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 28 logements – Rue de la Chenaie - Commune de CEYRAT**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : CONSTRUCTION de 28 logements situés - Rue de la Chenaie – à 63122 CEYRAT , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 48 logements – Bd Joliot Curie - Commune de COURNON**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : CONSTRUCTION de 48 logements – Boulevard Jolie Curie – à 63800 COURNON (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 30 logements – Avenue de Lyon – Commune de PONT du CHATEAU**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : CONSTRUCTION de 30 logements – Avenue de Lyon - «le Petit Mortaix» - à 63430 PONT du CHATEAU (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 1 logement – Tocqueville – Rue des Écoles - Commune de ROMAGNAT**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : ACQUISITION – AMELIORATION d'1 logement - Rue des Écoles - à 63540 ROMAGNAT , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 3 logements – Tocqueville – Rue des Écoles - Commune de ROMAGNAT**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : ACQUISITION – AMELIORATION de 3 logements - « Opération Tocqueville » - Rue des Écoles - à 63540 ROMAGNAT , (avec accord de principe de la CDC)

**- Demande de garantie d'emprunts pour l'opération d' OPHIS - Opération 23 logements – Tocqueville – Rue des Écoles - Commune de ROMAGNAT**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt relative à la demande formulée par l' OPHIS pour l'opération : CONSTRUCTION de 23 logements situés Rue des Écoles – « Opération Romagnat Tocqueville » - à 63540 ROMAGNAT , (avec accord de principe de la CDC)

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – UNIVERSITÉ – RECHERCHE – INNOVATION ATTRACTIVITÉ**

**- Quartier Numérique - Réseau thématique French Tech #CleanTech #Mobility**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- que Clermont Communauté soutienne la structuration de l'écosystème #CleanTech#Mobility, en regard de la dimension structurante du label pour le territoire, de sa cohérence avec la politique de développement économique de la collectivité et de sa synergie avec les ambitions du partenariat public-privé porté par le GIP Quartier Numérique Clermont Auvergne ;

- que dans ce cadre, Clermont Communauté contribue au programme d'actions de Clermont Auvergne French Tech, via une subvention en fonctionnement de 18K€ sur 2016, au bénéfice du GIP Quartier Numérique Clermont Auvergne, support administratif actuel du label. Ces crédits sont inscrits en décision modificative budgétaire ;
- que Clermont Communauté donne un accord de principe pour poursuivre ce soutien en 2017 et 2018 (durée de l'attribution du label), à hauteur de 120 000 €/an en fonctionnement, la structure administrative porteuse du label étant susceptible d'évoluer.

**- Projet stratégique et opérationnel pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Innovation Sociale**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'adoption de ce plan stratégique et opérationnel pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

**- Parc Logistique Clermont Auvergne : Vente de foncier au Groupe Etche**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de répondre favorablement à la demande du Groupe ETCHE ou toute autre société se substituant et de signer la vente du foncier section ZK 690 (en partie), 484 et 489 sur la base de 1 664 m<sup>2</sup> au prix de 9,50 m<sup>2</sup> soit un montant de 15 808 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à cet effet.

**- Parc d'activités des Montels III : Travaux d'éclairage public**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet de l'éclairage public phase 2, présenté par Monsieur le Président,
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz du Puy-de-Dôme,
- de fixer le fond de concours de Clermont Communauté à 12 001,26 € et de verser cette somme après réajustement dans la caisse du receveur du Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz du Puy-de-Dôme,
- de prévoir à cet effet les inscriptions budgétaires nécessaires (budget 2017).

**- Requalification et aménagement du Pôle d'Activités du secteur Nord - Approbation de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel global**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet du projet de requalification et d'aménagement du Pôle d'activités du secteur Nord,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel (2017-2023),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les co-financements complémentaires,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**- Parc Logistique Clermont Auvergne - Modification du dossier de création de la ZAC - Mise en œuvre d'une concertation préalable**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la concertation préalable relative à la modification du dossier de création de la ZAC du Parc Logistique Clermont Auvergne situé sur les communes de Cébazat et de Gerzat,
- d'approuver les modalités de cette concertation détaillée dans la présente délibération,
- de mandater le Président, ou son représentant, pour mener cette concertation et de signer tous actes nécessaires à cet effet.

**- ZAC de Gandaillat - Suppression de la ZAC**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression de la ZAC de Gandaillat sur les communes de Clermont-Ferrand et de Lempdes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**- ZAC du Brézet Est - Suppression de la ZAC**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression de la ZAC du Brézet Est, sur la Commune de Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### - ZAC des Gravanches - Suppression de la ZAC

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression de la ZAC des Gravanches sur la Commune de Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### - Étude de requalification du pôle économique du Brézet - Lancement de la consultation

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter le lancement d'études permettant la programmation de la requalification du pôle économique du Brézet, dans le cas d'un appel d'offres,
- de lancer la concertation avec l'ensemble des entreprises concernées,
- de prévoir les crédits d'études au Budget 2017 et les investissements dans la Programmation Pluri-annuelle d'Investissements (PPI),
- de déposer tout dossier de demande de subvention pour l'accompagnement financier de cette opération,
- de constituer un Comité de Pilotage chargé de suivre ce projet

### - Subventions de l'Économie Sociale et Solidaire pour divers organismes

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - URSCOP : 10 000€
  - COCOSHAKER : 35 000 €
  - CIGALES d'AUVERGNE : 2 000€
  - CSM Commerces et services à Montferrand : 2 000€
  - CRESS Économie Sociale et Solidaire : 6 000€

### - Prises de participation dans les SCIC "Socoop" et "Epicentre cowork"

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les prises de participation de Clermont Communauté au capital des sociétés « **EPICENTRE FACTORY** » et « **SOCOOP** » pour un montant respectif de 10.000 €.

### - Opérateurs de la création d'entreprises - COAGIR - subvention annuelle de fonctionnement 2016 et convention de partenariat

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention tri-annuelle de partenariat (2016-2018) avec l'association COAGIR,
- d'accorder une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association COAGIR.

### - Demandes de subvention Université - Recherche - Innovation - Attractivité

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les montants de subventions proposés pour 2016.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute convention se rapportant à ces projets.

### - Désignation du représentant de Clermont Communauté au Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de désigner M. Jean-Marc MORVAN, Vice-Président Université Recherche Innovation Attractivité, pour représenter Clermont Communauté au Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne en tant que titulaire; et M. Jérôme AUSLENDER, comme suppléant.

## COMMISSION URBANISME – ESPACES NATURELS – COURS D'EAU TOURISME

### - Tourisme - Constitution de la Société Publique Locale (SPL) "Clermont Auvergne Tourisme" : Approbation des statuts, prise de participation et désignation de représentants

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la constitution d'une Société Publique Locale dénommée Clermont Auvergne Tourisme, dont la durée est de 99 ans et dont l'objet social, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires, est le suivant :

La mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique de ses actionnaires sur la base des quatre axes suivants : le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme urbain et culturel, le tourisme de santé et de bien être, le sport et les activités de pleine nature

La promotion touristique de la destination Clermont Auvergne Tourisme.

À cet effet, elle pourra organiser toute action matérielle ou immatérielle : mettant en valeur cette destination en développant et en exploitant tous produits et événements à vocation touristique ; contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de toute action concourant au rayonnement touristique de ces actionnaires ; en assurant la gestion d'équipements culturels, supports d'événementiels et touristiques.

La SPL devra assurer la fonction d'office de tourisme notamment en assurant les missions d'information et d'accueil du public, de mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), de promotion touristique, de coordination et de soutien à toutes les actions des divers partenaires du développement touristique local, de gestion et de développement d'un bureau des congrès, de commercialisation de prestations et de services touristiques.

À cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus. Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

- de prendre part à la constitution de la SPL Clermont Auvergne Tourisme en tant qu'actionnaire en vertu des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'adopter les statuts de la SPL qui sera dotée d'un capital de 300 000 euros, qui sera libéré en une seule fois, dans lequel la participation de Clermont Communauté est fixée à 180 000 euros et libérée en totalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre ou signer tous les actes utiles à la constitution de ladite société ;
- d'autoriser la SPL Clermont Auvergne Tourisme à établir son siège social à l'Hôtel d'Agglomération de Clermont Communauté – 64-66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231 – 63007 CLERMONT-FERRAND cedex 1 ;
- de désigner M. Roger GARDES comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- de désigner comme mandataires représentant Clermont Communauté au Conseil d'Administration de la société :
  - Mme Martine BELLEROSÉ
  - M. René DARTEYRE
  - Mme Martine FAUCHER
  - M. Roger GARDES
  - Mme Chantal LELIEVRE
  - M. Jean-Marc MORVAN
  - Mme Claude PRACROS
  - M. François RAGE
  - Mme Dominique ROGUE-SALLARD
- d'autoriser les mandataires à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général de la société ;
- d'autoriser les mandataires à assurer la présidence du Conseil d'Administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration les désigne à cette fonction ;
- d'autoriser le Président de la SPL à cumuler, en tant que de besoin, les fonctions de Président et de Directeur Général.

#### **- Prolongation de la convention de coopération avec le SMVVA dans le cadre du Contrat Territorial dédié à la rivière Auzon.**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de coopération avec le SMVVA dans le cadre de la prolongation du Contrat Territorial Auzon.

#### **- Convention cadre "Agglomération porte" avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne - Approbation**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention "cadre" triennale,
- d'approuver l'attribution d'une subvention maximale de 60 000 € par an au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Parc des Volcans, selon les modalités de mises en œuvre précisées par avenant annuel,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre.

#### **- Ouverture d'un compte bancaire pour la société publique locale en formation "Clermont Auvergne Tourisme"**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'ouverture du compte bancaire pour la SPL « Clermont Auvergne Tourisme » à créer.



## COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – VOIRIE – ENTRÉES DE VILLE – MOBILITÉ – TRANSPORT

### - Rapport d'information : Présentation du Pré-Projet SMTC 2016-2032

Le Conseil Communautaire procède à un large débat.

### - Travaux sur stations bus au carrefour Roussillon - Jean Moulin - avenue de Cournon à Aubière - Convention avec le SMTC

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention.

### - Mise aux normes de Quais Bus sur la Rue Jules Verne à Clermont-Ferrand - Convention avec le SMTC

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention.

### - Projet de requalification de l'avenue Ernest Cristal sur les communes d'Aubière et Clermont-Ferrand : constitution du comité de pilotage

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la composition du comité de pilotage en charge du suivi de l'étude de programmation :
  - **Pierre RIOL**, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, aux voiries et entrées de ville ;
  - **François RAGE**, Vice-Président délégué à la Mobilité et aux Transports ;
  - **Bertrand PASCUIO**, Vice-Président délégué aux Finances et au développement économique ;
  - **Christian SINSARD**, Maire d'Aubière ;
  - **Grégory BERNARD**, adjoint à l'urbanisme à la Ville de Clermont-Ferrand ;
  - **Vincent SOULIGNAC**, adjoint à l'urbanisme, à l'environnement, à l'habitat et aux déplacements à la Ville d'Aubière ;
  - **Cyril CINEUX**, Vice-Président délégué au projet communautaire et adjoint aux Transports et à la circulation à la ville de Clermont-Ferrand ;
  - **Saïd Akim BARA**, adjoint au commerce et à l'artisanat à la Ville de Clermont-Ferrand
  - **Jean-Yves BECHLER**, Directeur du SMTC ;
  - **Jean-Pierre HENRIOT**, Directeur Général des Services de Clermont Communauté ;
  - **Jean-Michel BOSSARD**, Directeur Général de préfiguration de la Communauté Urbaine ;
  - **Thierry TURLAN**, Directeur Général Adjoint à l'aménagement à Clermont Communauté ;
  - **Sybille MAZUEL**, Responsable du service Transport et Déplacements ;
  - **Léa DELAIRE**, chargée d'opérations au service Transport et Déplacements.

## COMMISSION HABITAT – SOLIDARITÉ TERRITORIALE – POLITIQUE DE LA VILLE – AIRES D'ACCUEIL

### - Rapport d'information - Appel à projets Contrat de Ville : lancement de la session 2017

Le Conseil Communautaire procède à un large débat.

### - Développement des chantiers d'insertion communautaires

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, d'engager les discussions avec l'État et le Département du Puy-de-Dôme afin que le territoire puisse bénéficier de la même couverture territoriale en matière de chantiers d'insertion que le reste du département,
- d'affirmer pour l'agglomération, la complémentarité des chantiers d'insertion portés par les communes (Cébazat, Royat, Chateaugay, Blanzat/Orcines et Clermont Ferrand), ceux développés par Clermont Communauté et les associations du territoire,
- de poursuivre pour l'année 2017 les chantiers d'insertion « Autour du Livre » confié à l'association Inerfac, « Entretien des rivières » et « Entretien des sentiers de randonnée » confié à l'association Études et Chantiers ;
- d'acter la création pour 2017 d'un nouveau chantier d'insertion « Autour du costume » en lien avec le Conservatoire Emmanuel Chabrier, confié à l'association Inerfac
- d'acter le principe d'une participation de 39 000 euros de Clermont Communauté pour chacun des 4 chantiers d'insertion, soit 32 postes en insertion ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et engager les crédits nécessaires à la mise en œuvre des 4 chantiers d'insertion.

## - PLIE - Compléments à la programmation 2016 et lancement de la programmation 2017

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - signer la convention relative à l'action « Fabrique de l'éducation citoyenne numérique – Médiateurs des usages numériques » porté par les CEMEA Auvergne en partenariat avec les 2 missions locales de l'agglomération pour un montant de subvention de 8 000 euros,
  - signer la convention relative à l'action de formation « Maçon VRD » avec l'agence d'emploi ADECCO et le Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire,
  - signer la convention avec le GEIQ BTP pour le développement des contrats de alternance pour un montant de subvention de 9 000 euros,
  - signer la convention pour l'étude action relative à la mise en œuvre d'un nouveau chantier d'insertion communautaire avec l'association « Études et Chantiers » pour un montant de subvention de 6 000 euros,
  - valider le dossier FSE d'animation du dispositif PLIE 2015/2016 pour un montant total de 244 000 euros, dont 60 % de FSE soit 146 400 euros.
  - lancer la procédure de choix relative à l'accompagnement de parcours 2017 afin d'éviter toute rupture des parcours engagés,
  - lancer la procédure de consultation pour le marché 2017 « Facilitateur de Clause Sociale », pour une durée de 12 mois.

## - Contrat de ville 2016 Soutien à l'association "Les Compagnons Bâisseurs Auvergne"

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention complémentaire de 12 000 € au profit des Compagnons Bâisseurs Auvergne ; les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2016 sur le budget Politique de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement correspondante et de procéder aux versements de la subvention allouée.

## - Soutien à la réhabilitation thermique de la résidence étudiante du CROUS bâtiment Cézeaux 1 et 2

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'apporter pour l'année 2016 une aide financière de 200 000€ au CROUS pour la réalisation des travaux de réhabilitation thermique de 147 chambres du bâtiment Cézeaux 1 à Clermont-Ferrand ;
- de proposer l'inscription au Budget Prévisionnel 2017 d'une aide de 200 000 € destinée au CROUS pour la réalisation des travaux de réhabilitation thermique de 159 chambres du bâtiment Cézeaux 2 à Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

## - Actions et aides financières de Clermont Communauté en faveur du logement social : réhabilitation thermique du parc social existant dans le cadre du CTDD - Programmation 2016

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la programmation 2016 et de réserver une enveloppe de subventions de la part de Clermont Communauté de 1 082 300 euros pour 597 logements réhabilités thermiquement ;
- de retenir pour OPHIS l'opération Les Condamines (61 logements) sur la commune de Gerzat ;
- de retenir pour Auvergne Habitat les opérations Lavoisier (217 logements) à Clermont-Ferrand ;
- de retenir pour Logidome les opérations de ZUP La Plaine 1 (Gauthière) (300 logements) et Résidence Les Neufs Soleils (19 logements) à Clermont-Ferrand ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et documents nécessaires pour la bonne mise en œuvre de ces décisions.

## - Délégation des Aides à la Pierre : Mise à jour de la programmation 2016

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la liste des opérations proposées à la programmation 2016 des Aides à la Pierre, qui annule et remplace la liste présentée au Conseil Communautaire du 17 juin 2016. Les 7 derniers logements à identifier seront proposés lors du Conseil Communautaire du mois de décembre 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, en tant que délégué, à signer les documents afférents à cette programmation dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre (décisions de financement, conventions APL, conventions d'accession sociale ...),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser aux bailleurs les subventions des Aides à la Pierre déléguées par l'État selon le rythme prévu dans la convention de Délégation des Aides à la Pierre et ses avenants.

**- Année 2016 : Délégation des Aides à la Pierre pour le logement social public : avenant N°2 à la convention de délégation**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions de l'avenant N°2,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant N°2 à la convention de délégation de compétence des Aides à la Pierre (la subvention attendue serait de 11 180 euros par logement, soit 33 540 euros),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**- Soutien à la commune de Blanzat pour une étude d'aménagement pour la création de logements sociaux**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de poursuivre la politique d'accompagnement des projets d'habitat des communes ;
- d'attribuer une aide financière de 70 % du montant prévisionnel de l'étude, soit 7 787,50 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

**- Observatoire de l'Habitat : actualisation de la démarche sur la demande sociale en logement - Partenariat avec l'ALPIL (Action pour l'Insertion par le Logement)**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'actualiser cette démarche partenariale de connaissance de la demande sociale en logement, axée sur une demande collective des acteurs locaux, le cadrage, l'évolution et la synthèse des données fournies par les acteurs locaux, et d'organiser un rendu collectif des travaux ;
- de réaliser la présentation de cette démarche en décembre 2016 auprès des partenaires et contributeurs de l'Observatoire ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'ALPIL pour un montant de 19 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener toutes les démarches nécessaires avec les intervenants pour l'élaboration de ce rapport, et de signer les conventions et documents afférents.

**- Programme Local de l'Habitat 2014-2019 : recours à un bureau d'études pour le bilan à mi-parcours**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les modalités de réalisation du bilan triennal 2014-2016 du Programme Local de l'Habitat ;
- d'approuver le lancement d'une consultation pour désigner un prestataire extérieur pour réaliser ce bilan ;
- de proposer l'inscription des crédits nécessaires au budget 2017, avec un maximum de 40 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires.

**COMMISSION ASSAINISSEMENT**

**- Réalisation de travaux structurants d'amélioration des transferts d'eaux usées par temps de pluie et de renforcement de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des Trois Rivières - Accord de programmation 2017 - 2019 entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne et Clermont Communauté**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux sur la période 2017-2019, d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, le présent accord de programmation 2017-2019 avec l'Agence de l'eau et tout document s'y rapportant ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution du présent accord.

**- Acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du Bassin de Stockage Restitution de Belle Ombre**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir auprès de la société Michelin une surface de 3651 m<sup>2</sup>, à prendre sur une partie des parcelles cadastrées section LS numéro 256 et 240 situées sur la commune de Clermont-Ferrand, au prix de 912 750 euros (250 euros/m<sup>2</sup> estimés par les Domaines).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne, les subventions relatives à l'opération de construction du Bassin de Stockage Restitution de Belle Ombre.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

## **- Acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation des travaux du collecteur sud d'assainissement sur la commune d'Aubière**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles suivantes cadastrées : section BY 37 (582 m<sup>2</sup> au prix de 15 euros/m<sup>2</sup> estimés par les Domaines) ; section BY 104(258 m<sup>2</sup> au prix de 15 euros/m<sup>2</sup>) ; section BY 137(112 m<sup>2</sup> au prix de 15 euros/m<sup>2</sup>) ; section BY 140 (412 m<sup>2</sup> au prix de 15 euros/m<sup>2</sup>) ; section BY 141 (701 m<sup>2</sup> au prix de 15 euros/m<sup>2</sup>) ;
- de se faire consentir une servitude de passage de canalisation d'une surface approximative de 2110 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées section BY numéro 36, section BI numéros 29 à 32 ; 42 à 45 ; 50 ; 51 ; 53 à 57, 105 et 110, situées sur la commune d'Aubière.
- d'indemniser la servitude de passage de canalisation au prix de 13 euros/m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne les subventions relatives à l'opération de remplacement du collecteur Sud d'assainissement.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches, et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

## **- Convention de mise à disposition d'immeubles ruraux avec la SAFER**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition de la SAFER de 26 parcelles, acquises par Clermont Communauté sur la commune de Pont-du-Château :
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux avec la SAFER, pour une durée de six ans.

## **- Programme de lutte contre les crues décennales - Bassin d'orage de la Pradelle - Acquisition foncière**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition par Clermont Communauté de la parcelle EL n° 204, à Clermont-Ferrand, d'une superficie de 1 658 m<sup>2</sup>, pour un montant de 16 245 €.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents.

## **- Programme de lutte contre les crues décennales - Bassin d'orage sur la Gazelle à Romagnat - Droit de vue**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'octroi, à titre gratuit, d'une servitude de vue à l'Ophis du Puy-de-Dôme depuis la parcelle AR n° 27 vers la parcelle AR n° 26, sur la commune de Romagnat.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents.

## **- Programme de lutte contre les crues décennales - Bassin d'orage sur l'Auzon - Approbation de l'avant-projet**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet du bassin de rétention des eaux pluviales sur l'Auzon en amont de la commune de Le Cendre.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation de réaliser cet ouvrage.

## **- Désignation d'un représentant de Clermont Communauté à la Commission Locale de l'Eau**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Didier LAVILLE, Vice-Président, comme représentant de Clermont Communauté au sein de la Commission Locale de l'Eau.

## **COMMISSION SPORTS**

## **- Approbation du programme du Centre d'activités sportives et de loisirs verts à Saint-Genès Champanelle et autorisation de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme du « Centre d'Activités Sportives et de loisirs Verts », à Saint-Genès-Champanelle,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre,
- de poursuivre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

## **- Stade nautique Pierre de Coubertin - Réhabilitation du bassin de 25 m. - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet définitif sur la base du prix estimatif de 6 720 660 € HT (valeur septembre 2016) ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les demandes d'autorisations afférentes au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, le cas échéant, à solliciter les co-financement complémentaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

## **- Demandes de subventions en matière sportive**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les montants de subventions proposés :
  - Subventions de fonctionnement du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2016 Associations ayant des ETAPS mis à leur disposition par Clermont Communauté :
    - Centre de Loisirs des Oeuvres Laïques de Cournon 1 930 €
    - ASM-Chamalières Natation 22 741 €
    - Stade Clermontois Natation 32 038 €
  - Subvention pour l'organisation de manifestation sportive en 2016 :
    - Association Sportive Montferrandaise – Championnats du Monde de boxe féminine avril 2016 : 5 000 €

## **- Apprentissage de la natation aux élèves des écoles élémentaires publiques et privées**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le projet éducatif proposé ;
- d'appliquer ce dernier dès la rentrée scolaire 2016/2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires  
Cette délibération annule et remplace celle du 20 juin 2003.

## **- Tarification des équipements nautiques communautaires à compter du 6 mars 2017**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs appliqués à l'occasion de la mise en place de la carte unique à points ;
- d'appliquer l'ensemble des grilles tarifaires à compter du 6 mars 2017.  
Cette délibération annule et remplace celle du 17 juin 2016.

## **- Tarification de la patinoire à compter du 6 mars 2017**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs appliqués à l'occasion de la mise en place de la carte unique à points (annexe 1) ;
- d'appliquer l'ensemble des grilles tarifaires à compter du 6 mars 2017.  
Cette délibération annule et remplace celle du 19 juin 2015.

## **- Tarification du Stadium Jean-Pellez, du Stade Gabriel-Montpied et de l'Arténium à compter du 1er novembre 2016**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

## **- Convention de partenariat avec l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand - UFR STAPS**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place de ce partenariat,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **- Engagement de Clermont Communauté dans la démarche Territoire à énergie positive (TEPOS)**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'engager Clermont Communauté dans la démarche TEPOS.

## **- Schéma de transition énergétique et écologique – Convention de groupement de commande avec la Ville de Clermont-Ferrand**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'élaboration d'un schéma de transition énergétique et écologique défini ci-dessus,
- d'articuler la réalisation de ce schéma avec les démarches « Territoire à énergie positive » et Plan Climat Air Énergie Territorial de Clermont Communauté,
- d'autoriser les services de la Ville et de l'agglomération à engager les crédits demandés pour la réalisation de ces missions,
- d'autoriser l'adhésion de Clermont Communauté au groupement de commandes, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché pour le compte des membres du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à assurer l'exécution financière du marché pour la part qui le concerne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à poursuivre toutes démarches nécessaires au bon déroulement de cette étude.

## **- Appel à projet AACT-AIR Participation de Clermont Communauté**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter la participation de Clermont Communauté à l'appel à projets AACT-AIR,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précisant les modalités de soutien financier de l'ADEME.

## **- Subvention au colloque européen pour le développement durable à Clermont-Ferrand du 19 au 21 octobre 2016**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € (sur un total de 2500 € demandés) à l'OR2D pour le colloque européen de développement durable qui se déroulera à Clermont-Ferrand du 19 au 21 octobre.

## **- Plan Biodiversité : Convention avec l'Association Noé**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition d'un partenariat triennal avec l'association Noé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à ce partenariat,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des financements pour cette action.

## **COMMISSION CULTURE - COMMUNICATION**

## **- Bassin lecture Nord - Médiathèque Alphonse Daudet à Gerzat - Approbation de l'avant-projet détaillé**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet définitif de l'opération d'agrandissement de la médiathèque Alphonse Daudet sur la commune de Gerzat, sur la base du prix estimatif des travaux de 1 700 500 € HT ;
- d'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 221 065 € HT, par application du taux de rémunération de 11,8% fixé au marché de maîtrise d'œuvre sur les missions de base et de 1,2% pour la mission OPC ;
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les demandes d'autorisation afférentes au projet, notamment le dossier de permis de construire ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **- Aides à la création - rapport n°1 - année 2016**

**DECISION** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer, dans les termes énoncés plus haut, trois subventions et une bourse pour un montant global de 29 800 € (vingt neuf mille huit cent euros), les crédits étant inscrits au budget 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **- Lauréats de l'appel à projets musiques 2016**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer, dans les termes énoncés plus haut, 6 subventions et 1 bourse pour un montant global de 25 000 € (vingt cinq mille Euros) dans le cadre de l'appel à projets 2016 musiques actuelles, contemporaines, expérimentales, les crédits étant inscrits au BP 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **- Organisation d'expositions d'art contemporain par des commissaires en résidence**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer, un soutien financier à la Ville de Clermont-Ferrand Espace d'art contemporain La Tôlerie pour un montant de 10 000 € (dix mille euros) dans le cadre du partenariat liant Clermont Communauté à la Ville de Clermont-Ferrand pour la réalisation d'une exposition commune, les crédits étant inscrits au BP 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **- Accompagnement de projets artistiques et culturels**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer un soutien financier de 19 000 € au syndicat mixte des transports en commun Clermontois pour la réalisation d'une fresque monumentale à l'arrêt de tramway la Chaux,
- d'attribuer une subvention de 3 000 € à Auvergne active dans le cadre de la préfiguration du plan stratégique et opérationnel en faveur de l'ESS au titre du dispositif local d'accompagnement,
- d'attribuer un soutien financier de 1 500 € à la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'appel à projets « Les Portes du Temps » porté par le Musée Bargoïn,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **- Les Ateliers : contrat de location et modalités de fonctionnement**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver et d'autoriser la signature du bail de location avec la société IMMO MIKA, pour le bâtiment situé 228 avenue Jean Mermoz à Clermont-Ferrand,
- d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition avec l'association « Les ateliers » représentant le collectif d'artistes,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **- Demande de subvention pour le diagnostic patrimonial du site Dijon (Hôtel-Dieu) pour la Grande bibliothèque**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la demande à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes d'un soutien financier le plus élevé possible pour la réalisation du diagnostic patrimonial du site Dijon ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en pratique de cette demande de subvention.

### **- Transaction bibliobus**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel ci-joint prévoyant le remplacement du bibliobus urbain acquis par marché public numéro C13-172, par un bibliobus urbain présentant les caractéristiques fixées par le devis descriptif du 5 juillet 2016.

### **- ECP de Gerzat : approbation du plan de financement définitif**

DECISION : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement définitif de l'opération,
- de solliciter le solde du fonds de concours auprès de la commune de Gerzat